

Délibération n°2024-08

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 janvier 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

Les membres du Conseil d'administration approuvent les convention jointes en annexe.

- Convention de refacturation Cartes Multiservices 2023-2024 auprès de la COMUE pour un montant de 30652.2 € HT en dépense.
- Convention d'occupation temporaire association VRAC, accordée à titre gracieux.
- Convention de gestion du colloque de l'AACUE.
- Accord de consortium – Projet SHAPE-Med@Lyon. L'accord de consortium ne prévoit pas de flux financier : 28 100 000 € ont été accordés au consortium par l'ANR pour ce projet.
- Accord de consortium – Projet EID@Lyon L'accord de consortium ne prévoit pas de flux financier : 5 999 908 € ont été accordés au consortium par l'ANR pour ce projet.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 27

Fait à Lyon, le 29 janvier 2024
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 2 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 2 février 2024